

ANNEXE

Modèle de certificat

<p>Grand-Duché de Luxembourg – Ministre ayant dans ses attributions le commerce extérieur</p>
<p>CERTIFICAT</p> <p>Délivré conformément à la directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté</p>
<p>Certificat n°</p>
<p>L'entreprise destinataire : <i>nom de l'entreprise destinataire</i></p> <p>Enregistrée sous le n° : <i>numéro au Registre du Commerce et des Sociétés</i></p> <p>Domiciliée à : <i>adresse du principal établissement</i></p> <p>satisfait aux exigences de l'article 9, paragraphe 2 de la directive 2009/43/CE conformément à l'article 10, paragraphe 3, de la Loi du XX/XX/201X relative aux conditions des transferts de produits liés à la défense dans l'Union Européenne.</p> <p>L'entreprise destinataire certifiée et ses unités de production énumérées ci-dessous sont autorisées à recevoir des produits liés à la défense pour leur propre production et à des fins d'entretien ou de réparation au titre des licences générales de transfert publiées par d'autres États membres.</p> <p>Adresse des unités de production :</p>
<p><i>[Case réservée aux exclusions (facultatif)] :</i></p> <p><i>Le présent certificat autorise la réception de produits liés à la défense figurant sur une liste commune des équipements militaires de l'Union Européenne, à l'exception des catégories suivantes :</i></p>
<p>Les conditions applicables au présent certificat sont énoncées dans <i>(loi de transposition)</i>.</p> <p>Le présent certificat est valable du <i>(date d'entrée en application)</i> jusqu'au <i>(date d'expiration)</i>.</p>
<p>Délivré à <i>(lieu)</i>.</p> <p>Le <i>(date de délivrance)</i>.</p>
<p>Signature <i>(de l'autorité compétente chargée de la certification)</i>.</p>